

Annexe 96 : La question cruciale du paiement des primes des responsables des cellules administratives pendant la guerre

Analyse

La question des primes des membres des comités de cellules avait fait l'objet de vifs débats politiques tout au long des années 1992-1994 et les deux gouvernements pluripartites n'avaient pas été en mesure de la régler. Le problème était complexe. Après l'amendement, à la fin 1991, de la loi portant organisation territoriale, la cellule, qui était jusque-là l'un des organes communaux du parti unique MRND, était devenue l'échelon de base de l'administration territoriale. Par voie de conséquence, le gouvernement décida que l'État devait aussi prendre en charge les membres des comités de cellule et transféra automatiquement la charge financière à l'État à travers l'administration communale.

Cette décision, prise avant l'arrivée sur la scène politique de l'opposition, fit l'objet de vives contestations. Si l'opposition soutenait la réforme érigeant la cellule en organe de base de l'administration territoriale, elle n'acceptait pas le versement des primes aux membres des comités de cellules alors en fonction. Élus dans le cadre du MRND, ces membres demeuraient aux yeux des partis de l'opposition des militants de ce parti. Seuls les futurs membres des comités de cellule élus dans le cadre du multipartisme devaient alors être pris en charge par l'État. La volonté du MRND et du Gouvernement intérimaire de satisfaire sans tarder les exigences des comités de cellule représentait un signal fort de reconnaissance de la légitimité et de la continuité des cadres inchangés de l'ex-parti unique. Elle réduisait les deux gouvernements dirigés par l'ex-opposition à une simple parenthèse politique.

Déposition d'Édouard Karemera, procès Karemera *et alii*, chambre III, TPIR, 18 mai 2009, p. 47-51.

« Q. Je voudrais vous demander, Monsieur le Témoin, avez-vous participé au meeting du MRND tenu au stade Nyamirambo le 7 novembre 1993 ?

R. J'ai participé à ce meeting. Oui, je me souviens.

Q. Et votre intervention a porté sur quoi ?

R. Le 7 novembre 1993. Je pense que, le 7 novembre, le meeting a porté sur la prime pour les membres des comités de cellule, je crois... (...)

Q. Monsieur le Témoin, vous avez le document devant vous. Effectivement, sur ce document, vous parlez des comités de cellule ainsi que des primes. Alors, je voudrais que vous puissiez nous dire pourquoi il était question des primes des cellules... des comités de cellule et qu'est-ce qui pouvait justifier justement ces primes.

R. C'est une longue histoire, mais je vais essayer d'être bref. L'existence des cellules remonte du temps du MRND — Mouvement révolutionnaire national pour le développement —, donc le parti unique. Et ces membres des comités de cellule avaient des prestations qui leur étaient demandées en faveur des citoyens, de leurs concitoyens qui habitaient la même entité géographique, l'entité de base. Et au début, c'était à titre bénévole, mais compte tenu de... du poids que cette entité non administrative a pris dans l'encadrement de l'action de développement, notamment les travaux communautaires de développement — "*Umuganda*", en kinyarwanda —, le MRND parti unique a décidé de leur allouer une prime chaque année pour les encourager à poursuivre leur dévouement au service de la communauté. Et du temps du parti unique, ça ne causait aucun problème puisque le MRND recevait des subventions de l'État, et parmi les subventions que le parti recevait de l'État, il y avait un article budgétaire du parti pour financer ces primes. Avec la restauration du multipartisme, après l'adoption de la Constitution de 1991, j'ai remis tout le patrimoine du MRND à l'État. Je ne dis pas que j'ai renoncé ; on n'avait plus de subside ni de subvention de l'État. C'était légitime puisque les autres

partis n'étaient pas subventionnés non plus. Mais quand j'ai fait cette rétrocession ou plutôt cette remise du patrimoine de l'État — du MRND parti l'unique à l'État —, il y avait une année déjà où on n'avait pas payé... au courant de l'année, on n'avait pas encore payé... versé cette prime aux membres des comités de cellule. Et dans le document que j'ai signé avec le Ministre Ntagerura et le Ministre Ntigulirwa, on avait pris l'actif et le passif ; et le passif du MRND, c'étaient ces primes qu'on devait verser aux membres des comités de cellule dans tout le pays. L'année est passée, et comme le Ministre des finances, et très rapidement, à partir du gouvernement Nsengiyaremye... Donc, le 16 avril 1992, le Ministère des finances est rentré dans le nombre des portefeuilles ministériels alloués au parti PSD. Ce Ministre des finances, Rugenera Marc — “Rugenera”, ça s'écrit : R-U-G-E-N-E-R-A, “Rugenera” —, n'a pas prévu pour l'année suivante... Déjà l'année 91 au cours de laquelle j'ai fait la rétrocession de ce patrimoine du MRND, la prime n'a pas été payée, en 92, la prime n'a pas été payée, et en 93, la prime n'a pas été prévue au budget alors que c'était une dette que l'État devait à ces membres des comités de cellule. Vous me poserez la question tout à l'heure — je préfère répondre déjà maintenant — “pourquoi la prime n'a pas été payée ?” Parce que les gens de l'opposition, le Ministre des finances en tête, considéraient que tous les membres du comité de cellule étaient toujours des agents du MRND alors que ça n'était... ce n'était pas le cas ; ce n'était pas le cas. Certains étaient restés effectivement membres du MRND, mais d'autres... — et je ne dirais même pas la plupart parce que je pense que la plupart était encore effectivement au MRND — d'autres avaient adhéré au PSD, au PL, au MDR, il y en avait même qui n'avaient adhéré à aucun parti. Et comme la cellule... la prime n'était pas payée et qu'on continuait à “exploiter” ça contre le MRND en disant “c'est le MRND qui doit vous payer parce que vous êtes MRND”... La question nous était posée dans tous les meetings, et c'est ainsi que, comme je le disais tout à l'heure, à l'occasion de ce meeting où je n'étais plus du tout secrétaire national, mais que j'étais premier vice-président du MRND, on m'a demandé “de faire” une intervention sur cette question. Et c'est l'objet de... de la pièce que vous venez de me passer.

Q. Je vous remercie. Maintenant, je vous demande de vous reporter à la page 6, deuxième paragraphe. Je voudrais que vous puissiez lire ce passage-là. Et je vous arrêterai quand ce sera nécessaire.

R. “Militantes et Militants, je voudrais clôturer en vous informant que ces membres des comités de cellule n'appartiennent pas uniquement au MRND. Pour preuve, partout où il y a eu des manifestations dans toutes les préfectures, les manifestants étaient issus de tous les partis politiques. Par conséquent, tous les Rwandais doivent soutenir les membres des comités de cellules, car ils ont joué un rôle important et ont empêché les *Inyenzi-Inkotanyi* de s'emparer du Rwanda.”

Q. C'est bien. Alors, pouvez-vous nous expliquer le rôle important que ces comités de cellule ont joué pour faire barrage au FPR ?

R. Oui, les membres des comités de cellule, vous savez... Je l'ai déjà mentionné en fait quand j'ai exposé les structures organisationnelles du MRND, aussi bien MRND parti unique que MRND Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement. La cellule est l'entité la plus proche de la population, et quand il a fallu... avec la guerre, quand il a fallu installer les rondes nocturnes pour surveiller les mouvements des infiltrations, ce sont ces membres des comités de cellule qui étaient chargés d'assurer l'encadrement des veilleurs. Quand il a fallu implanter... installer les barrières non sauvages — parce qu'il y “a” aussi des barrières sauvages qui étaient installées par des bandits, mais il y “a” des barrages... des barrières qui étaient installées par les autorités au niveau local —, ce sont ces responsables des comités de cellule qui assuraient l'encadrement de ceux qui devaient faire à tour de rôle la garde de ces barrières. Et c'est dans ce sens-là que je dis qu'ils ont empêché — et jusque-là effectivement ils avaient empêché — les *Inyenzi-Inkotanyi* de s'emparer du Rwanda parce que les mouvements d'infiltration au début étaient contrôlables, mais le FPR aussi, qui avait des méthodes efficaces pour réaliser son projet, a changé de tactique, et peut-être, on n'a pas compris qu'il avait changé de tactique, on a continué à contrôler comme avant. Voilà en quelques mots,... le sens qu'il faut donner à ce rôle important qu'ils ont joué pour empêcher les *Inyenzi-Inkotanyi* de s'emparer du Rwanda. »